

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MADELEINE-DE-LA-RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 4 novembre 2024 à 19 h à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine-Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire
Madame Noëlla Daraiche, conseillère
Madame Sylvie Langlois, conseillère
Monsieur Albini Fournier, conseiller
Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller
Monsieur Denis Lavoie, conseiller

Absent : Monsieur Jean-François Synnett, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire, M. Joël Côté, ouvre la séance.

2024-11-369

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1) Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour ®
- 3) Adoption du procès-verbal du 7 et du 23 octobre 2024 ®
- 4) Acceptation des déboursés d'octobre 2024 ®
- 5) Acceptation des comptes à payer ®
- 6) Dépôt déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 7) Nomination d'une personne pour le CA du TACIM ®
- 8) Nomination des représentants pour AJHG et MADA ®
- 9) Liste des contribuables endettés envers la municipalité ®
- 10) Demande d'appui ®
- 11) Emploi été 2025 ®
- 12) Vœux des fêtes ®
- 13) Rapport du conseil
- 14) Correspondance ;
- 15) Varia ;
- 16) Période de questions
- 17) Levée de la séance ; ®

2024-11-370

Adoption du procès-verbal du 7 et du 23 octobre 2024

Il est proposé par Albiny Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal du 7 et du 23 octobre 2024 soit adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

2024-11-371

Acceptation des déboursés d'octobre 2024

Il est proposé par Noëlla Daraiche et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les déboursés d'octobre 2024 soient adoptés tels que présentés.

2024-11-372

Acceptation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 31 octobre 2024 ; en conséquence, après discussion, il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 6 441,41 \$ et que le secrétaire-trésorier procède à l'émission des chèques.

2024-11-373

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

Considérant qu'en vertu des articles 357 et 358 de la LÉRМ, tout membre d'un conseil municipal doit :

produire une déclaration écrite des intérêts pécuniaires dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection ;

mettre à jour annuellement sa déclaration des intérêts pécuniaires ;

divulguer ses intérêts lorsqu'une question débattue par le conseil de la municipalité les concerne.

Le directeur fait le dépôt des déclarations d'intérêt pécuniaires des membres du conseil.

2024-11-374

Représentant du conseil au TACIM

Il est proposé par Denis Lavoie et résolu unanimement que Sylvie Langlois soit le représentant du conseil au TACIM pour 2025.

2024-11-375

Représentant du conseil à AJHG et MADA pour 2025

Il est proposé par Albiny Fournier et résolu unanimement que Jean-Marc DesRoches soit le représentant du conseil à AJHG et que Denis Lavoie soit le conseiller représentant au MADA pour 2025.

2024-11-376

Liste des contribuables endettés envers la municipalité

Le directeur général Monsieur Vital Côté présente la liste des contribuables endettés envers la municipalité au 31-10-2024 ; pour un total de 101 349.83 \$ incluant des intérêts pour 4240.07 \$.

Il est proposé par Noëlla Daraiche et adopté à l'unanimité des conseillers présents que Vital Côté directeur général est autorisé à accepter des ententes pouvant s'échelonner jusqu'au 31 décembre 2024 et qu'à une séance du conseil après cette date, si certains comptes demeurent impayés le conseil pourra prendre des actions pour recouvrer les sommes.

2024-11-377

Appuie Cusimer (1991) inc.

Considérant que Cusimer (1991) inc. a déposé une demande de permis de transformation du homard au MAPAQ le 27 août 2024 ;

Considérant que la biomasse visée par Cusimer est celle déjà exploitée par l'entreprise et de nouveaux permis de pêche à être émis seront exploités par des pêcheurs avec qui l'entreprise transige habituellement le poisson de fond et qui sera exploité dans notre MRC ;

Considérant la consolidation et la création d'emploi dans notre communauté, sans que ce soit au détriment d'autres entreprises du secteur (aucun permis n'étant délivré du côté nord de la Gaspésie) ;

Considérant l'importance de Cusimer (1991) dans l'Est de la MRC, son rayonnement dans la communauté et les retombées socioéconomiques que l'entreprise apporte ;

Il est proposé Par Sylvie Langlois et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine appuie la demande de Cusimer (1991) auprès du MAPAQ en soulignant son importance pour notre communauté dans la MRC la plus dévitalisée du Québec.

2024-11-378

Emploi été 2025

Considérant qu'il est important d'assurer aux visiteurs certains services sur le site du Phare Cap-de-la-Madeleine, accueil, information et rediriger ceux-ci dans les commerces et attraits de la municipalité.

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches de mandater le directeur général, de présenter une demande dans le programme Emploi été 2025, pour deux employés pour le site du Phare.

2024-11-379

Vœux des fêtes Journal Le Phare

Il est proposé par Denis Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'acheter un quart de page dans le journal le Phare, pour des vœux du temps des fêtes en couleur, au montant de 70 \$ plus taxes.

Rapport du conseil

Le maire et les conseillers font état de leurs dossiers respectifs.

Correspondance

Varia

Période de questions

Monsieur le maire répond aux questions des gens présents à la séance.

2024-11-380

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée, il est 19 h 28.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Joël Côté, maire

Vital Côté, directeur général

